

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

MARDI 19 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d' Administration à 18h07, le quorum (>15) étant atteint.

1.1 **Adoption du compte rendu de la séance du 13 février 2018**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1.2 **Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration**

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour,

Ajouts Renaudeau :

- Convention avec CASIO France
- Sortie au Puy du fou 1^{ère} STIR et STIM EE
- Sortie d'inventaire
- Don de PC à l'école la Bruyère de Cholet

Ajout GRETA :

Convention de sous-traitance avec l'INSTANT Nature de Cholet

[délibération n° 2 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1.3 **Affaires pédagogiques**

1-3-1 Organisation de la fin de l'année

Epreuves du Baccalauréat :

M. Piazza rappelle que le Baccalauréat débutera le lundi 18 juin. 2 jours seront libérés pour transformer l'établissement en centre d'examen : les jeudi 14 et vendredi 15 juin.

Les élèves qui le désirent pourront venir réviser au lycée sur ces 2 jours dans la mesure où ils sont encadrés par un enseignant

Arrêt des cours pour les terminales :

M. Piazza précise que les cours seront donc arrêtés pour les terminales le mercredi 13 juin. Des animations seront organisées par la MDL pour les terminales l'après-midi du 13 juin. A 18h00, ce mercredi, l'établissement n'aura plus la responsabilité des élèves. La Police sera prévenue de la sortie des élèves à 18h00. Un courrier a été envoyé aux riverains du quartier pour les avertir.

Arrêt des cours pour les BTS

Mme Moan demande un détail pour chaque BTS du protocole pour l'arrêt des cours. Mme Delhaye demande des précisions sur l'organisation de l'encadrement des étudiants sur leurs projets de fin d'année.

M. Piazza propose d'établir un écrit structurant pour chaque BTS.

Stage pour les secondes

Mme De Roeck pose la question de la possibilité de stages en entreprise pour les élèves de secondes en juin. M. Piazza rappelle qu'il est tout à fait possible de le faire.

[délibération n° 3 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2 Evolution de la structure pédagogique R 2019

1-3-2-1 Evolution de la structure pédagogique R 2019 : GT

M. Piazza présente la demande d'ouverture d'une série technologique STDAA (Design et Arts Appliqués) pour se mettre en cohérence avec le BTS MAD (Métiers des Arts et du Design).
M. Moan demande si cela va entraîner l'arrêt de la série STI2D ITEC-MODE.
M. Piazza rappelle qu'il s'agit d'une ouverture franche de cette section ST2DAA qui va s'étaler sur 5 ans : 1ère/Terminale/BTS1/BTS2/Licence Pro.

[délibération n°4 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2-2 Evolution de la structure pédagogique R 2019 : SEP

1-3-2-2-1 Pôle qualification restauration

Le lycée renouvelle sa demande d'ouverture d'un CAP pôle de qualification « Restauration et Service ». Un problème de plateau technique demeure pour répondre à toutes les exigences du référentiel, mais ces 1 ou 2 compétences pourront être validées sur le lieu de PFMP.

[délibération n° 5 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2-2-2 Bac Pro Métiers du Cuir

M. Piazza présente la demande d'ouverture d'un Baccalauréat professionnel des métiers du cuir avec 2 options : maroquinerie et chaussure. Les 2 premières années se feraient sous statut scolaire et la terminale sous apprentissage.

M. Guitton souligne que cette ouverture répondrait à la fois à une demande du vivier économique et à une demande des familles. Sur ce dernier point le taux de pression est très élevé sur le Bac Pro Mode.

M. Rosier pose la question du vivier d'entreprise pour les futurs élèves en apprentissage. M. Guitton assure sur l'option « Maroquinerie ».

[délibération n° 6 – 18 POUR/ 20 – 2 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-3-2-3 BTS Bois DRB

M. Piazza présente la demande d'ouverture d'un BTS Bois DRB comme l'année précédente avec un partenariat entre Eurespace et le lycée Renaudeau.

[délibération n° 7 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-3 Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation

M. Piazza propose cette convention pour mettre en lien le lycée et le Centre social Pasteur de Cholet

[délibération n°8 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-3-4 Charte d'utilisation de la vidéosurveillance

Les Membres élus du CVL ont travaillé sur le texte en amont ainsi que les Membres de la Commission Permanente.

Les Membres élus représentant des élèves font état de l'intérêt de ce dispositif pour repérer les actes de malveillances entre élèves de Renaudeau, notamment les actes de harcèlement entre élèves. Ils expriment une volonté que cette vidéosurveillance soit plus effective.

M. Rosier rappelle que ce dispositif n'est à utiliser uniquement pour les intrusions de personnes extérieures à l'établissement.

A cet égard, M. Piazza félicite l'ensemble des personnels pour la réussite de l'exercice d'alerte confinement-intrusion-attentat qui s'est déroulé le 13 mars 2018 dans le lycée et demandé par l'autorité préfectorale. Il félicite M. Blanchard et M. Coat, les personnels d'accueil. Ce test a été effectué par M. Piazza et le Major Dufresnes de la Police Nationale. Une difficulté a été repérée sur le plateau sportif, une sirène et à poser pour prévenir les élèves.

Mme Moan questionne M. Piazza sur les personnes qui seront habilitées à visionner les images de ces caméras de surveillance. M. Piazza le fera seul en remplissant un formulaire. Dans un second temps, il fera état de son utilisation le cas échéant au Conseil d'administration suivant.

[délibération n°9 – 15 POUR/ 20 – 5 ABSTENSIONS – 1 CONTRE]

1-4-5 Présentation des modalités et de la grille d'évaluation pour l'oral du DNB

M. Munch présente les modalités de l'oral de DNB pour les élèves de 3ème. Cette épreuve orale aura lieu le 30 mai de 8h à 12h. Il y aura 4 jurys, chaque jury sera composé d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel. Les candidats auront 5 minutes d'exposé autour de leur parcours Avenir puis 10 minutes d'entretien. L'oral est noté sur 100 points : 50 points sur la maîtrise de la langue française et 50 points sur le sujet.

1-4-1 Compte financier 2017

En s'appuyant sur un diaporama et un ensemble de graphiques, M Deschamps présente le bilan de gestion de l'exercice 2017. Les éléments marquants sont les suivants :

• Service AP:

L'enseignement technologique et professionnel fonctionne budgétairement grâce essentiellement à la Taxe d'Apprentissage et à une partie de la dotation Régionale de fonctionnement. D'autres ressources montrent l'ensemble des partenariats qui lient l'établissement avec diverses structures et organismes comme le GRETA pour la formation continue, l'Université, la plateforme E-mode et l'institut français de la chaussure.

Concernant la Taxe d'Apprentissage, il faut souligner la baisse très nette des montants perçus due à la réforme de la TA qui oriente les versements des entreprises davantage vers le Conseil Régional. La diminution a été très marquée pour le site Renaudeau. Sur 2017, on note un équilibre entre les 2 sites au niveau des versements effectués.

Il faut souligner un reliquat important de taxe non utilisée au 31 décembre (84 000 €). Ce phénomène tiens au fait que les versements des entreprises et organismes collecteurs sont font plus tardivement et que par conséquent les commandes sont elles aussi décalées. Compte tenu de délais de livraison, le service fait est réalisé sur l'exercice suivant et donc de fait le paiement de la facture.

Concernant le fonctionnement du Campus des métiers et des qualifications, la budgétisation s'est faite à partir de la rentrée 2017 sur le service AP dans un domaine spécifique. Les ressources étant affectées, il n'y a pas de résultat sur le domaine concerné. La ressource principale ayant permis l'ouverture des crédits provient d'un fléchage de TA versée par un OPCA Mode (Mode Grand Ouest).

Sur les domaines relatifs à l'enseignement général on constate :

- un niveau de dépenses de reprographie conséquent qui s'explique évidemment par un nombre d'enseignants et d'élèves important, par un parc de photocopieurs significatif (une douzaine). Le lycée arrive en fin de contrat avec la société Quadra et va passer un marché en 2018, espérant obtenir un gain financier grâce à la mise en concurrence. D'autre part une sensibilisation de tous les acteurs sur la numérisation et la dématérialisation devrait conduire à une baisse sensible des volumes.
- la ligne "équipement informatique" a connu des dépenses d'un volume plus faible qu'en 2016 (14 378,27 €).
- Contrairement à l'année dernière la subvention Région « manuels scolaires » a été suffisante pour couvrir les besoins. Une réflexion est en cours avec les équipes enseignantes afin d'optimiser la gestion des manuels scolaires et de limiter les achats de renouvellement ou de complément.
- la ligne " Education Physique et Sportive" est en très nette inflation qui s'explique surtout par l'augmentation des effectifs et donc des groupes, ce qui occasionne des déplacements et des locations de salles extérieures plus nombreux. Cependant l'équipe de direction a sollicité les enseignants d'EPS afin que l'on évite une dérive financière dans les années à venir.
- les lignes "manuels " et "fournitures pédagogiques" sont relativement stables sauf pour l'année 2016 qui avait enregistré des dépenses exceptionnelles.
- à noter le renouvellement de l'ensemble des chaises informatiques du CDI (ligne "petit mobilier").

Le volume des voyages est relativement important, témoignant de l'implication des équipes pédagogiques et de la richesse des séjours proposés aux lycéens. On remarque que le financement Région est conséquent, ce qui permet de diminuer sensiblement le coût des familles.

- De nombreux voyages sont récurrents tels les voyages en Irlande, à Solihull, en Espagne, en Italie et à Paris. Ils sont construits pour les élèves des sections Européennes et pour les élèves du site la Mode (salons Parisiens et Milan).
- Le séjour au ski a lieu tous les 2 ans et implique les élèves de l'option « sport ». Le voyage aux USA se déroule également tous les 2 ans. Il s'agit d'un échange avec réciprocité qui participe entre autre de l'attractivité du lycée. Ils ont eu lieu sur le même exercice en 2017, d'où l'augmentation importante entre 2016 et 2017.
- Il faut noter l'augmentation du nombre des projets de la Section d'Enseignement Professionnel.
- Il faut souligner que l'ensemble des crédits Région a été consommés en 2017.
- On peut noter une augmentation des participations au niveau de l'université et du GRETA.



- **Service VE:**

- Ce service est alimenté, en dehors des subventions spécifiques par la dotation de fonctionnement pour un montant de 13 000 €.
- Au final on remarque que la subvention « internat de la réussite » n'est pas utilisée faute de demande exprimée par les intéressés.
- on note que la ligne "lycée Eco responsable" a été bien utilisée cette année, conséquence du travail soutenu dans la démarche de sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable, qui a abouti d'ailleurs à la labellisation E3D en 2017.
- l'année 2016 a vu naître le démarrage du projet "Erasmus+" en partenariat avec des établissements d'Allemagne, d'Italie et de Bulgarie. Ce projet est construit sur 3 ans et concerne une quinzaine d'élèves.
- les dépenses d'aide de fonds sociaux sont assez stables autour de 9 000 € et celles relatives à la mobilité Erasmus sont en augmentation sensible (1 964 € en 2016 et 5 256 en 2017 €) . Ce dispositif a bénéficié à 6 étudiants.

- **Service ALO:**

La ressource principale de ce service provient de la dotation de fonctionnement de la Région. Les autres sources de financement proviennent du reversement du service de restauration et de divers produits liés à des participations ou des reversements. On peut noter des recettes assez importantes sur la ligne « logement de fonction » qui est alimentée par les locations de chambres par des personnels de l'établissement, des stagiaires GRETA ou plus rarement des apprentis extérieurs.

L'exécution du budget fait apparaître les éléments suivants :

- Comme pour le service AP, le volume de reprographie représente un coût non négligeable, mais sans variation significative sur les 3 derniers exercices.
- concernant les produits d'hygiène, une démarche de sensibilisation des équipes sur de nouvelles techniques de nettoyage devrait aboutir à des économies en consommation d'eau et de produits d'entretien.
- un montant de dépenses de formation des personnels plus important cette année: formation sur l'application EDT, formation extincteurs et formation au bénéfice d'un personnel en contrat aidé.
- une baisse continue de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due aux nouvelles modalités de ramassage, en particulier au niveau de la fréquence.
- un volume important concernant les frais d'affranchissement et de téléphonie. Des efforts ont déjà été opérés dans ce domaine avec un résultat probant suite au changement d'opérateur en téléphonie mobile (baisse de 50 % en 2015). Les dépenses d'affranchissement ont baissées en 2017 et on devrait voir cette tendance s'accroître en 2018 avec l'augmentation de la dématérialisation. Par contre, le coût internet a doublé entre 2015 et 2016 suite au passage en 2016 à la fibre optique au lycée de la Mode et à l'augmentation du débit de la fibre pour le lycée Renaudeau.
- la ligne "communication" a vu ses dépenses diminuer, en particulier en raison de la suppression de partenariat en support de communication.
- les dépenses en contrats et en contrôles obligatoires sont assez stables, mais représentent un volume financier important.
- des prélèvements sur fonds de réserves ont permis de financer des achats dans les domaines suivants:
 - travaux liés à l'ouverture d'un BTS design de Mode sur le site de La Mode
 - travaux de mise en sûreté, en particulier concernant le contrôle d'accès au niveau des portails.
 - petit mobilier et matériel pour un montant de 6 525,72 € : tableaux blancs, poubelles et divers.
- des dépenses conséquentes sur la ligne "immobilier" suite à des travaux faits par l'équipe technique du lycée en particulier en électricité. Cela découle de notre volonté d'améliorer les conditions de travail et de vie des usagers et d'assurer le niveau de sécurité exigé par les normes.

Les charges de viabilisation représentent toujours une part importante des dépenses d'un établissement. Elles sont à la fois incontournables par leur dimension structurelle et à la fois incertaines en montant, compte tenu du caractère aléatoire des conditions climatiques et du coût des énergies.

Concernant le gaz, on note une stabilité en consommation mais une augmentation en volume, due à l'augmentation des coûts unitaires. Cependant le marché gaz a permis depuis 2015 de faire des économies. L'année 2016 a été moins favorable qu'en 2015, avec une augmentation de la consommation. Par contre, le fait marquant est la baisse de la charge, conséquence du nouveau marché « Ugap Gaz » démarré en juillet 2015 qui permet à l'établissement de bénéficier de tarifs très intéressants.

Par contre, au niveau de l'électricité on remarque à la fois une baisse de la consommation et des charges. Le marché électricité est géré par la Région. Le gain est beaucoup moins intéressant que pour le gaz, d'autant plus que nous avons opté pour une fourniture d'énergie à 100 % renouvelable, d'un coût plus élevé.

Pour l'eau, on est sur une grande stabilité tant en volume qu'en coût (7 617 M3 en 2017).

- **Service SRH:**

Les effectifs des usagers du service de restauration et d'internat sont en constante augmentation, tant pour les internes que pour les demi-pensionnaires. Les recettes d'hébergement (hors réception) sont passées de 800 301 € en 2012 à 849 007 € en 2013, à 894 302 € en 2014, à 929 773.58 € en 2015 pour se stabiliser à 924 674 .95 € en 2016 et à 922 056.10 € en 2017.

L'infléchissement de la recette en 2016 est la conséquence du changement de qualité des demi-pensionnaires. En effet, depuis la rentrée 2016 le système du forfait a été supprimé au bénéfice du système au ticket.

Les dépenses du SRH, au-delà de certaines charges de fonctionnement courantes et des versements vers la collectivité, font apparaître un reliquat important sur le crédit nourriture, à l'instar des exercices précédents. Celui-ci peut s'expliquer :

- par l'augmentation sensible des convives qui est en général un élément favorable à la constitution d'un résultat excédentaire.
- Par une répartition des charges de fonctionnement peut-être déséquilibrée entre le service général et le service d'hébergement et de restauration. Une analyse fine et complète est prévue sur les modalités de répartition des charges de fonctionnement. L'objectif est de construire un budget du SRH complètement autonome et bien sûr sincère dans l'évaluation de ses charges. La difficulté réside surtout au niveau de la viabilisation compte tenu de l'absence de compteurs divisionnaires et de l'imbrication des espaces entre restauration, internat et externat.

Pour autant le crédit nourriture journalier est tout à fait correct (2.31 €) ce qui montre que le « bénéfice » n'a pas été constitué au détriment de la qualité du service rendu. Le nombre de repas consommés en 2017 est d'environ 215 000 (en augmentation de 15 000 par rapport à 2016) avec une répartition de l'ordre de 3/4 pour Renaudeau et 1/4 pour La Mode.

Concernant les autres dépenses du service SRH, voici quelques éléments marquants :

- une stabilité des dépenses de denrées
- une stabilité au niveau des contrats de maintenance
- une baisse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (voir explications en ALO)
- un volume de dépenses de petit matériel assez élevé relatif à des renouvellements de vaisselle et l'achat de matériels de cuisine.

- **Service BN:**

Ce service alimenté exclusivement par des subventions affectées de l'Etat est égal en recettes et en dépenses. Il montre le niveau important des bourses nationales compte tenu du nombre d'élèves concernés et du montant de certaines primes (Internat, entrée en seconde, équipement, bourse au mérite...)

On note une baisse du montant des Bourses Nationales par rapport à 2016 (258 334 €), sans doute due à une diminution de la part des catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Le pourcentage de boursiers est d'environ 20 %.

- **Résultat et situation financière**

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 est de 89 788,07 € constitué essentiellement par le service de restauration (77 382,75 €).

La situation financière du lycée Renaudeau-La Mode est plutôt confortable avec un niveau de fonds de roulement et de trésorerie permettant une gestion au quotidien sécurisée. Il n'y a pas de problème particulier au niveau du paiement des fournisseurs et la trésorerie du GRETA n'a pas d'impact sur celle de l'établissement support.

[délibération n°10 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-4-2 Affectation de résultat

M Deschamps propose l'affectation du résultat qui aboutit aux montants des réserves suivants :

- o service général : 144 163,03 €
- o service de restauration : 328 888,29 €

[délibération n°11 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Départ Mme GUILLET - 20h06

1-4-3 DBM 2018

M Deschamps propose un prélèvement sur les fonds de réserves du service général d'un montant de 2 300 € sur le service OPC suite au rachat d'une dégauchisseuse.

[délibération n°12 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-4 Admission en non-valeur

M Deschamps soumet au vote l'admission en non valeur de 2 créances de restauration et d'internat pour une valeur totale de 729,88 € suite au constat d'irrécouvrabilité faite par huissier.

[délibération n°13 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Départ Mme BAZIN et Mme DEROECK - 20h12

1-4-5 Voyages et Sorties

Bilan du voyage à CRACOVIE

M Deschamps présente le bilan du voyage en Cracovie : il s'agit uniquement de la dépense de transport entre Cholet et l'aéroport de Nantes, le reste du voyage étant pris en charge par le Conseil Régional.

- date : du 14 au 15 mars 2018
- Classes concernées : 1ES2 (24 élèves et 2 accompagnateurs)
- Coût total 385 €
- Aides de la Région (49 €)
- Participation famille 14 €.

Départ M. LEPORS - 20h15

[délibération n°14 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Bilan du voyage en Espagne

M Deschamps présente le bilan du voyage en Espagne

- date : du 05 au 10 février 2018
- Classes concernées : 1ères (61 élèves et 6 accompagnateurs)
- Coût total : 21 460,16 €
- Aides de la Région : 2 533,16 €
- dons et autres recettes : 627 €
- Participation famille 300 €.

[délibération n°15 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Sortie au PUY DU FOU 1^{ère} STIR et STIM EE

M Deschamps présente le projet de sortie au Puy du Fou :

- date : le 05 juin 2018
- Classes concernées : 1ères STIR et STIM (19 élèves et 3 accompagnateurs)
- Coût total : 674,50 €
- Aides de la Région : 89,50 €
- Taxe d'Apprentissage : 300 €
- Participation famille demandée : 15 €.

[délibération n°16 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Don MDL pour les voyages à DUBLIN et en ESPAGNE

M Deschamps demande aux Membres du CA d'accepter les Dons de la MDL relatifs aux voyages à Dublin pour 551,80 € et en Espagne pour 251,00 €.

[délibération n°17 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-6 Convention avec le lycée de l'Hyrôme : prêt d'écrans

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer la convention de prêt de 5 écrans d'ordinateur avec lycée de l'Hyrôme.

[délibération n°18 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-7 Convention avec Free pour box aux ateliers

M. Blanchard exprime le besoin des professeurs de l'ouverture d'un deuxième réseau. Le pare-feu du réseau de l'établissement bloque certaines activités pédagogiques. Une box de l'opérateur Free sera installée.

M. Piazza demande si l'établissement et son réseau informatique seront protégés contre les intrusions.

M. Blanchard affirme qu'il n'y aura pas de traçabilité des connexions, ce qui pose un problème.

M. Piazza demande à ce que ce réseau soit ouvert uniquement sur les heures de cours. Il faut un protocole d'utilisation bien précis, car il s'agit d'une prise de risque. La Région doit être informée de ce deuxième réseau, mais en aucun cas M. Louatron ne pourra être utilisé pour la maintenance de ce réseau.

[délibération n°19 – 15 POUR/ 16 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-8 Convention d'hébergement avec un lycée de Roanne

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer la convention d'hébergement avec un lycée de Roanne pour un groupe d'élèves et pour la nuitée du 2 au 3 mai.

Départ 2 représentants élèves - 20H30

[délibération n°20 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-9 Convention équipement Région : cellule de refroidissement

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer la convention d'équipement avec la Région pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement destinée au service de restauration du site Renaudeau pour un montant de 17 149,20 €.

[délibération n°21 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-10 Convention d'adhésion au groupement de commande de viandes fraîches et charcuterie - année 2019

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer la convention d'adhésion au groupement de commande de viandes fraîches et de charcuterie, géré par le lycée Chevrollier à Angers.

[délibération n° 22 – 14 POUR/ 14 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-11 Convention d'adhésion au groupement de service de la commande groupée de viandes fraîches et charcuterie - année 2019

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer la convention d'adhésion au groupement de service de la commande de viande fraîche et de charcuterie, géré par le lycée Chevrollier à Angers.

[délibération n° 23 – 14 POUR/ 14 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-12 Résultat marché reprographie et contrat

C'est un marché en procédure adapté. 6 offres ont été déposées. 3 critères pour évaluer chacune des offres : le prix, la qualité matériel et la qualité service de maintenance.

2 offres ont été retenues :

- la n°1 : l'offre du fournisseur DBR avec du matériel de marque « Konica »

- la n°4 : l'offre du fournisseur QUADRA avec du matériel de marque « Canon »

La direction a reçu les commerciaux des deux fournisseurs.

C'est QUADRA qui remporte l'appel d'offre avec un contrat de 4 ans (+ une année sans coût de location) sur un parc de 12 machines.

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer le contrat de location et de maintenance de matériel de reprographie avec la société Quadra pour une durée de 4 ans.

[délibération n° 24 – 14 POUR/ 14 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-13 Contrat de vérification des installations électriques

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer le contrat de vérification des installations électriques avec la société Dekra.

[délibération n° 25 – 14 POUR/ 14 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-4-14 Recrutement d'une stagiaire pour le Campus des Métiers

M Deschamps explique que le Campus a souhaité recruter une stagiaire en 2ème année de DUT gestion et management des organisations avec comme mission de construire le site internet du Campus.

La stagiaire Elise Maillet est recrutée du 4 avril au 2 juin 2018 et percevra une indemnité de stage de 3,75 € de l'heure pour un volume de 308 h.

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer le contrat de stage avec Elise Maillet et l'Université d'Angers.

[délibération n° 26– 14 POUR/ 14– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-15 Publication des actes du C.A. (via site internet)

M Deschamps propose que les actes réglementaires soient publiés suivant les modalités suivantes:

La présente délibération proposée doit être affichée en un lieu accessible au public.

L'adresse précise à laquelle le public pourra consulter les délibérations mises en ligne doit être clairement indiquée sur la délibération ou à ses côtés ;

Les délibérations ainsi publiées devront l'être sur la partie du site de l'établissement qui est accessible à tous, et non au sein d'une zone réservée à certains utilisateurs et qui nécessiterait une connexion au moyen d'un login et mot de passe.

[délibération n° 27– 14 POUR/ 14– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-16 Convention avec CASIO France

Il est demandé au CA de donner l'autorisation au Chef d'établissement de signer la convention avec Casio France dans le cadre de sponsoring du Rallye mathématiques.

[délibération n° 28– 14 POUR/ 14– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-17 Sortie d'inventaire

M Deschamps propose la mise à la réforme d'1 projecteur de profils et de 2 machines à mesurer tridimensionnelle en vue de destruction.

[délibération n° 29– 14 POUR/ 14– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-18 Don de PC à l'école La Bruvère de Cholet

M. Piazza précise que ce don d'ordinateurs se fait sous réserve d'acceptation par la Région.

[délibération n° 30– 14 POUR/ 14– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5 QUESTIONS DIVERSES

Sur la date de diffusion des EDT aux professeurs pour la rentrée 2018

M. Moan présente le fait qu'un certain nombre de professeurs s'inquiètent de la diffusion de notre emploi du temps pour l'année scolaire prochaine. En effet, devant diverses contraintes - concours, obligation médicale, ou modification du rythme scolaire dans les écoles maternelles et primaires sur le bassin choletais- et toujours avec la volonté de concilier vies professionnelle et personnelle, A quelle date l'emploi du temps des professeurs sera communiqué ?

M. Piazza indique que cette année les emplois du temps seront présentés avant la pré-rentrée, mais la question vient un peu tôt pour donner une date précise.

M. Rosier affirme que les enseignants de l'enseignement général de la partie SEP veulent des positions claires

M. Piazza affirme que les emplois du temps seront fournis avant la pré-rentrée mais qu'il s'agira de propositions d'emploi du temps susceptibles de modifications.

Ouverture de postes en BTS Textile :

Mme Delhayé présente la question : l'an prochain, une nouvelle classe de BTS option Textile arrive, il manquera donc 2 nouveaux postes, seule une douzaine d'heures est allouée en BMP à Mme Couraud, mais à part cela qu'est-il prévu ? Comment l'équipe pourra-t-elle prévoir sa répartition à venir sans connaître les nouvelles recrues ?

M. Piazza a bien indiqué que ces ouvertures de poste sont passées à la Direction Académique, mais que ces deux postes (AA 4200) ne sont pas passés par informatique visiblement. La demande de la direction a pourtant bien été faite.

M. Piazza informe la non-ouverture de poste à la Direction Académique.

M. Rosier indique qu'il n'est pas trop tard pour les ouvertures de postes.



Organisation de voyage BTS :

Mme Delhaye présente les difficultés rencontrées pour le voyage à Paris prévu en janvier. Celui a été annulé (du fait d'une procédure non respectée dans les formalités souhaitées par la direction). La seconde demande de voyage à Paris en mars a également été annulée.

M. Piazza souligne que ce voyage est pédagogiquement intéressant. Il s'agit selon lui seulement d'un problème d'organisation. M. Deschamps formule quelques conseils pour être dans les temps pour déposer le dossier en préparant le dossier dès la mi-septembre.

M. Guitton rappelle que ce voyage a un budget qui a explosé car les étudiants n'ont plus les entrées peu chères aux deux salons qu'ils visitaient à l'habitude. Les 4 demi-journées sont donc beaucoup plus onéreuses.

1-5 GRETA

M. Piazza observe en préambule que les Membres du Conseil d'administration doivent être vigilants pour suivre les évolutions du GRETA et en particulier pour éviter les ruptures de contrat, toujours délicates. L'année précédente, 3 ruptures de contrat avaient dû être exécutées.

1-5-1 Compte financier 2017

M Deschamps présente les éléments significatifs de l'année 2017 en terme d'activité commerciale et de finance.

Comme pour les années précédentes, le réalisé dépasse sensiblement les prévisions budgétaires, notamment grâce aux actions financées par la Région. On remarque cependant, et ce pour la première fois depuis plusieurs années, que le CA 2017 est en baisse de 10 % par rapport à 2016.

Cela s'explique essentiellement par la mise en œuvre du nouveau marché Région qui est beaucoup moins favorable que le précédent : volume de l'appel d'offre plus faible, bon de commande sur le mini de l'appel d'offre, financement au niveau du stagiaire et non plus au niveau du groupe. L'effet commence à se faire sentir depuis septembre 2017 et aura un impact plein en 2018.

On peut noter d'autre part les éléments suivants:

- Perte du marché EEP (entreprise d'entraînement pédagogique)
- Forte mobilisation des formateurs sur la multi modularité et la formation à distance
- Développement des mixages formation initiale scolaire, apprentissage et formation continue.
- La baisse du marché Région a mis fin à 3 contrats CDD (formateurs)
- Maintien des contrats et quotités administratifs (renfort action Co)
- Recrutement de nouvelles compétences :
- 1 Formateur (électricité)

Comme pour les années précédentes on retrouve la ligne retraçant les flux liés à la co-gestion de certains lots relatifs au marché Région. Le GRETA du Choletais est mandataire du lot 52 (Métiers de la Mode) pour le compte de plusieurs organismes de formation. A ce titre, le budget enregistre en recettes les subventions de la Région et en dépenses les versements effectués auprès des organismes concernés par les formations dispensées. Au passage, une participation aux frais de gestion de 7 % puis 5% est attribuée au bénéficiaire du gestionnaire du lot. Pour l'année 2017, les recettes constatées sur la ligne « co-traitances » s'élèvent à 883 507 € dont une recette liée aux frais de gestion de 56 419 €.

Au niveau des charges générales on note:

- une opération ponctuelle liée à la mise en place de la nouvelle signalétique
- des annulations de recettes sur l'exercice antérieur assez élevées
- une baisse de la communication due à l'arrêt du partenariat avec Cholet Basket
- une différence importante au niveau du FAM due à l'inscription d'une dépense d'extourne en 2016 de 37 353 € (compensée par une plus value d'extourne.
- des frais d'affranchissement en baisse.
- Pour les frais de locaux on note :
 - une baisse sensible sur les frais de location (location exceptionnelle en 2016 de locaux en Vendée)
 - des opérations des travaux ponctuels dans les locaux et en chaufferie
 - mais plus d'interventions au niveau de la maintenance.
- Le comparatif sur les frais pédagogiques est plus difficile à faire car la ventilation des dépenses entre les différents dispositifs n'est pas toujours facile à réaliser. On remarque néanmoins que ce domaine est en augmentation dû essentiellement à des besoins de fournitures ou d'équipements plus importants en particulier en électro technique.
- Les dépenses de personnel découlent de la configuration structurelle en personnel ainsi que du besoin lié à l'évolution de l'activité.

On peut noter que le montant de la masse salariale représente presque 78 % de l'ensemble des dépenses (hors co-traitance et opérations spéciales). Ce ratio est relativement stable d'une année sur l'autre.

Le fait marquant reste que la masse salariale a baissé entre 2016 et 2017, conséquence des mesures prises en juin 2017 sur la non reconduction de 3 contrats formateurs (en CDD). Cette décision, toujours délicate à prendre, s'est faite après une analyse fine de la structure en personnel et de l'adéquation entre les besoins et les moyens. Le nouveau marché Région plus défavorable a conduit le GRETA à construire une prospective de chiffre d'affaires en courbe décroissante pour les prochaines années et donc à ajuster les moyens en personnel en fonction des nouveaux besoins. Cependant, la direction a mis en place un accompagnement pour les personnes concernées par ces mesures afin de leur permettre de rebondir professionnellement.

Par contre, l'élément rassurant est que la part structurelle de la masse salariale (administratif, agent de service...) représente une part relativement faible des charges de personnel ce qui concourt à la sécurisation financière de la structure. L'augmentation du montant en personnels administratifs s'explique par le fait que la responsable du centre de ressources (récemment recrutée) est classée statutairement dans les personnels administratifs alors qu'elle assure des fonctions plutôt pédagogiques.

Malgré tout on remarque que la masse salariale baisse moins vite que le chiffre d'affaires, ce qui semble normal compte tenu de l'effet de seuil lié à des charges de structures incompressibles.

- Les indicateurs financiers sont très corrects avec un fonds de roulement important dû à d'excellents résultats depuis 2014 et un niveau de prélèvement sur les réserves moins important qu'en 2014 et 2015. Le niveau de la trésorerie s'est nettement amélioré et reflète plutôt une situation normale. On remarque un niveau de créances élevé au 31 décembre du fait des ordres de recettes effectués en fin d'année et du volume important des opérations liées à la co-traitance. Cependant, on note une diminution conséquente depuis 2014 du fait de la résolution du problème de la gestion de la co-traitance. D'autre part le recouvrement de ces créances s'effectue rapidement en début de l'exercice suivant. Au final, il n'y a pas de difficulté particulière dans la gestion des créances.

[délibération n° 31 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-2 Affectation de résultat

M Deschamps propose l'affectation du résultat qui aboutit aux montants des réserves suivants :
1 647 243,45 €.

[délibération n° 32 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-3 Indemnités des personnels de Direction et de gestion

Monsieur Deschamps présente en détails les modalités d'attribution des indemnités des personnels de direction et de gestion du GRETA du Choletais relatives à l'exercice 2017, en fonction du chiffre d'affaires réalisé par site de production et en conformité avec les textes en vigueur.

[délibération n° 33 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-4 Modalités d'achat de scénarii pour le CAVE (réalité virtuelle immersive)

M. Jannin rappelle la nécessité pour le GRETA de s'engager dans davantage de communication pour vendre ses produits. Il rappelle aussi l'intérêt de la labellisation « Edu'Form », cette plateforme par filières avec des parcours toujours plus individualisés. Cela nécessite une adaptation des personnels et des locaux. Enfin, le GRETA doit constamment être à la recherche de niches.

M Deschamps présente ensuite les modalités d'achat :

- Une convention a été signée entre le Ministère et la société DEC pour la fourniture de matériel de RVI et pour la digitalisation de scénarii pédagogiques.
- Possibilité de déroger à l'obligation de faire un appel d'offres
 - Dans le cadre de Recherche et développement
 - Mais avec l'obligation de satisfaire au co-financement et à la co-utilisation
- Afin d'être en cohérence avec cette convention et avec le déploiement académique de scénarii, il est proposé de passer commande auprès de la société DEC sans mettre en concurrence.

[délibérations n° 34 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-5 Avenant au contrat de partenariat avec OPCALIM

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer l'avenant au contrat de partenariat avec la le groupement professionnel Opcalim dans le cadre de formation dans le domaine des métiers de la viande.

[délibération n° 35 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-5-6 Convention de sous-traitance avec le GRETA de l'Anjou

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention de sous-traitance avec la GRETA de l'Anjou dans le cadre d'une formation ASR.

[délibération n° 36 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-7 Convention de sous-traitance avec ARPAGE FORMATION

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention de sous-traitance avec Arpège Formation dans le cadre d'une formation sur la manipulation d'extincteurs.

[délibération n° 37 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-8 Point Ressources Humaines

Régularisation positionnement indiciaire à l'entrée au GRETA de Mme Béatrice DUPONT en 2014 : indice 425 au lieu de 372 avec changement d'indice au 01/09/2017 à 457 au lieu de 389.

1-5-9 Contrat Formateur permanent

Avenant au contrat de M. Jacky Hérault du 01-10-2017 au 31-08-2018 à l'indice 407.

[délibération n° 39 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-10 Formateurs vacataires

Le Conseil d'administration autorise la rémunération des heures de vacation qui sont effectuées par 6 vacataires du 15 février au 31 novembre 2018.

[délibération n° 40 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-11 Convention de sous-traitance avec l'INSTANT Nature de Cholet

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention de sous-traitance avec l'Instant Nature dans le cadre d'une formation sur la Box Relooking.

[délibération n° 41 – 13 POUR/ 13 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 21h12.

Le Secrétaire de séance,
Samuel DURET

Le Président de séance,
René-Jean PIAZZA

